

Image not found or type unknown



droit du conjoint - hypothèque maison

Par **Bilou**, le 17/07/2009 à 14:27

Bonjour,

Mon mari a monté une escroquerie et doit rembourser une très grosse somme. La partie civile a pris une hypothèque sur la maison et veut prendre la 1/2 part qui devrait me revenir puisque je n'avais connaissance de rien, c'est prouvé. A-t-elle le droit ?

Merci

Par **cram67**, le 17/07/2009 à 18:24

Etant donné que vous êtes apparemment mariés, vous êtes solidaire des dettes de votre mari, cela n'a rien à voir avec votre culpabilité ou votre innocence concernant l'escroquerie...